

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 01870
Numéro SIREN : 347 999 500
Nom ou dénomination : A.R.I.C.E.

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2019 sous le numéro de dépôt 124216

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 25-10-2019

N° DE DEPOT : 2019R124216

N° GESTION : 1989B01870

N° SIREN : 347999500

DENOMINATION : A.R.I.C.E.

ADRESSE : 64 R DU ROCHER 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 15-03-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Renouvellement de mandat de commissaire aux comptes titulaire

*Copie certifiée
conforme par le
président*
Benfredj

ARICE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 281 820 €
64, rue du Rocher 75008 Paris
RCS : Paris B 347 999 500

PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 15 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 15 Mars à 17 heures, les actionnaires de la société par action simplifiée ARICE se sont réunis au 64, rue du Rocher à Paris (75008) sur convocation du président adressée à chaque actionnaire.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par les actionnaires présents à la réunion. M David BENFREDJ assure la présidence de l'assemblée. Mme Florence REBOUL est appelée en qualité de scrutateur et de secrétaire. Monsieur MENAGER, Commissaire aux Comptes, est absent et excusé.

Le président constate que les actionnaires présents ou représentés réunissent le quorum requis pour délibérer.

Ce constat étant fait et le bureau étant composé, la séance est déclarée ouverte.

Le président dépose ensuite sur le bureau et présente à l'assemblée :

- les statuts de la société;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion et le rapport spécial;
- le texte du rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- le texte du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- les comptes annuels de la société et leur annexe arrêtés au 30 septembre 2018.

Puis le président déclare qu'ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux, les comptes annuels, les registres obligatoires et plus généralement tous les documents qui d'après la loi, doivent être communiqués à l'assemblée.

Le président indique ensuite que l'assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conventions visées aux articles L 227-10 à L 227-12 du code de commerce
- Quitus au Président et approbation :
 - du rapport de gestion,
 - des rapports de notre commissaire aux comptes,
 - des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018.
- Affectation du résultat
- Renouvellement du Commissaire aux comptes Titulaire
- Remplacement du Commissaire aux Comptes Suppléant
- Questions diverses et Pouvoirs pour formalités

Lecture est donnée du rapport de gestion et du rapport spécial du Président et des rapports du commissaire aux comptes puis les comptes annuels et leur annexe sont présentés et commentés. Ensuite, le président répond aux diverses questions qui lui sont posées en fournissant divers renseignements supplémentaires.

Personne ne réclamant la parole et aucun actionnaire n'ayant demandé que ses observations soient reportées au présent procès-verbal, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

Première résolution : conventions entrant dans le champ d'application des articles L 227-10 à L 227-12 du code de commerce :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président et celui du commissaire aux comptes sur les opérations conclues visées à l'article 227-10 du code de commerce, déclare approuver les termes de ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution : quitus au Président et approbation des comptes.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et celle du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, donne quitus au Président et approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et leur annexe et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution : affectation du résultat.

L'assemblée générale des actionnaires après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 se soldent par une perte de 10 683€ décide de l'affecter en Report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution : Renouvellement du Commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler la société SECOFI-AUDIT, représentée par Monsieur Laurent MENAGER, 24 rue Godot de Mauroy 75009 PARIS en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution : Remplacement du Commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale des actionnaires décide de ne pas renouveler la société SODECOM, aujourd'hui dénommée, IN EXTENSO IDF EX&COM AUDIT, représentée par Monsieur Hervé BARDIN, 63 T avenue Edouard Vaillant 92100 BOULOGNE BILLANCOURT en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant et décide de désigner à ce titre : la société **MOREL AUDIT**, représentée par Monsieur Aurélien MOREL, 121, avenue Jean Jaurès 84 700 SORGUES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution : Questions diverses et Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il a été dressé le présent procès-verbal que les membres du bureau ont signé après lecture et la réunion a été déclarée close à 17 H 30.

De tout ce que dessus,

Le président
David BENFREDJ

Le secrétaire
Florence REBOUL

Jérôme CONTE